



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2025-238

PUBLIÉ LE 20 MAI 2025

# Sommaire

## **Académie de Lille - Rectorat de Lille /**

R32-2025-05-15-00005 - arrêté rectoral modificatif de délégation de signature dans les secteurs de gestion administrative ( rectorat de Lille) du 15 mai 2025 (2 pages)	Page 3
R32-2025-05-15-00006 - arrêté rectoral modificatif portant subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 15 mai 2025?? (1 page)	Page 5
R32-2025-05-09-00001 - arrêté rectoral portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du SDJES 59 du 9 mai 2025 (2 pages)	Page 6
R32-2025-05-15-00004 - arrêté rectoral portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du SDJES 62 du 15 mai 2025 (2 pages)	Page 8



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté** modificatif de délégation de signature dans les secteurs de gestion administrative (rectorat de Lille)

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
La rectrice de l'académie de Lille

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D222-20 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;

Vu l'arrêté rectoral de délégation de signature du 26 mars 2025 ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les dispositions de l'article 1-2 de l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 sont complétées par les dispositions suivantes : « toutes mesures concernant la gestion individuelle, financière et collective (dont le placement en congé d'office) des personnels enseignants titulaires et non titulaires du second degré public, les conseillers en formation continue, les psychologues de l'éducation nationale, les personnels d'éducation y compris les personnels stagiaires de ces mêmes corps ainsi que de toutes les mesures concernant les affectations et les remplacements desdits personnels, l'ensemble des actes relatif à la gestion des assistants de langues étrangères ».

**ARTICLE 2 :** L'arrêté rectoral du 26 mars 2025 est complété par un nouvel article 18 : « Délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie SAYSSET**, Secrétaire générale adjointe – Directrice des ressources humaines de l'académie de Lille, à l'effet de signer, au nom de la rectrice d'académie, tous actes, arrêtés, décisions, conventions et correspondances, à l'exclusion des circulaires académiques et des correspondances parlementaires, dans la limite des attributions de la direction des ressources humaines.

Délégation lui est donnée pour signer, au nom de la rectrice d'académie, tous actes relatifs au recrutement, à la gestion et à la rémunération des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports. Délégation lui est également donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'action sociale et médicale, à la prévention des risques professionnels et aux pensions ».

**ARTICLE 3 :** Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 sont supprimées.

**ARTICLE 4 :** Les dispositions de l'article 15 de l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 sont maintenues. **Madame Nathalie SAYSSET** dispose de la délégation de signature à l'effet de signer les ordres de mission et les états de frais des personnels en mission exerçant leurs fonctions au sein de son service.

**ARTICLE 5 :** Les dispositions de l'article 16 de l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 sont complétées par les dispositions suivantes : « En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul-Eric PIERRE, **Madame Nathalie SAYSSET**, Monsieur Jérôme COLSON et Madame Julie VIGNERON disposent de la délégation de signature sur l'ensemble des actes décrits à l'article 1 ».

**ARTICLE 6** : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 mai 2025

Sophie BÉJEAN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Sophie Béjean.



## RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Arrêté** modificatif portant subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière (services de régions académiques, rectoraux et départementaux)

---

La rectrice de région académique Hauts-de-France,  
rectrice de l'académie de Lille,  
chancelière des universités,

Vu le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2025 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Sophie Béjean, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

Vu l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 portant subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière :

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** La référence au DRAJES adjoint mentionnée à l'article 5 de l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 est supprimée.

**ARTICLE 2 :** Les dispositions de l'article 11 de l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 sont complétées comme suit : « Subdélégation de signature est donnée à **Madame Nathalie SAYSSET**, Secrétaire générale adjointe – Directrice des ressources humaines de l'académie de Lille, à l'effet de signer toutes les mesures dans le cadre de la délégation de signature du Préfet de la Région Hauts-de-France à la Rectrice de région académique, Rectrice de l'académie de Lille, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 2025 cité en visa se rapportant à l'administration de l'académie de Lille en ce qui concerne la gestion des personnels ».

**ARTICLE 3 :** Les dispositions de l'article 14 de l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 sont modifiées comme suit : « Subdélégations de signature sont données à **Mesdames Anne-Laure FERMEY** et **Emilie BREANT**, adjointes au département des personnels enseignants, dans les domaines de la délégation pour la signature des actes et décisions et l'ensemble des pièces justificatives de dépenses se rapportant à la gestion des personnels relevant du département des personnels enseignants ».

**ARTICLE 4 :** Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 mai 2025

Sophie BÉJEAN



## RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Arrêté portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
La rectrice de l'académie de Lille

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code du service national ;
- Vu** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Hauts-de-France ;
- Vu** le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- Vu** le protocole régional du 7 janvier 2021 signé entre le préfet de région et la rectrice de région académique ;
- Vu** le protocole du 20 janvier 2021 relatif à l'articulation des compétences entre préfet du Nord et la rectrice de région académique pour la mise en œuvre dans le département des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
- Vu** le décret du 16 juin 2023 nommant **Monsieur Olivier COTTET**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord ;
- Vu** le décret du 17 janvier 2024 nommant **Monsieur Bertrand GAUME**, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu** le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
- Vu** l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord en date du 22 avril 2025 portant délégation de signature à la rectrice de région académique des Hauts-de-France sur le champ de compétence relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 22 avril 2025 susvisé, délégation de signature est donnée à **Monsieur Olivier COTTET**, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé :

#### I- Dans le domaine du Sport :

- le développement du sport santé,
- la promotion de l'éthique et des valeurs du sport,
- le développement du sport pour tous,
- la prévention du dopage,
- l'approbation de conventions entre les associations sportives et les sociétés sportives,
- la délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif,
- l'établissement et la libre prestation de service des éducateurs sportifs communautaires,

- l'homologation des enceintes sportives, des circuits de vitesse, la déclaration des manifestations sportives,
- l'agrément des associations sportives non affiliées à une fédération sportive et retrait d'agrément,
- l'agrément des associations de lutte contre les violences sportives et retrait d'agrément.

II- Dans le domaine de l'Inspection, contrôle et évaluation :

- l'inspection, le contrôle, l'évaluation des accueils collectifs de mineurs et des personnes encadrant des mineurs, des établissements d'activités physiques et sportifs et des éducateurs sportifs, du service civique.

III- Dans le domaine de la Vie associative :

- les délégations régionales et départementales de la vie associative, les centres de ressources et d'information des bénévoles,
- les conseils aux associations,
- l'accompagnement de la gestion du FDVA.

IV- Dans le domaine Jeunesse et éducation populaire :

- les politiques éducatives territoriales,
- la gestion des déclarations d'accueil collectif des mineurs,
- la qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs et la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis.

V- Engagement civique :

- la gestion de la réserve civique,
- les agréments du service civique.

VI- Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative :

- tous les actes relatifs au fonctionnement du conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

VII- Divers :

- les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Olivier COTTET**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Patrick PIRET**, conseiller du directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord en matière de jeunesse, d'engagement et des sports, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick PIRET, délégation de signature est donnée à **Madame Marline DUBOIS**, inspectrice jeunesse et sports, sur le même périmètre.

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 9 mai 2025

Sophie BÉJEAN





## RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Arrêté portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Pas-de-Calais

La rectrice de région académique Hauts-de-France  
rectrice de l'académie de Lille

**Vu** le code de l'éducation ;  
**Vu** le code du sport ;  
**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;  
**Vu** le code du service national ;  
**Vu** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;  
**Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
**Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;  
**Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;  
**Vu** le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;  
**Vu** le protocole régional du 7 janvier 2021 entre le préfet de région et la rectrice de région académique ;  
**Vu** le protocole départemental du 15 janvier 2021 entre le préfet du département du Pas-de-Calais et la rectrice de région académique ;  
**Vu** l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Hauts-de-France ;  
**Vu** le décret du 11 mai 2023 portant nomination de **Monsieur Jean-Roger RIBAUD** en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais ;  
**Vu** le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 avril 2025 portant délégation de signature à la rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, sur le champ de compétence relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Pas-de-Calais ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2025 susvisé, délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Roger RIBAUD**, Directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé :

1) Pour le Sport :

- Le développement du sport santé ;
- La promotion de l'éthique et des valeurs du sport ;
- Le développement du sport pour tous ;
- La prévention du dopage ;
- L'approbation des conventions entre les associations sportives et les sociétés sportives ;
- La délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif ;

- L'établissement et la libre prestation de service des éducateurs sportifs communautaires ;
- L'homologation des enceintes sportives, des circuits de vitesse, la déclaration des manifestations sportives ;
- L'agrément des associations sportives non affiliées à une fédération sportive et le retrait d'agrément ;
- L'agrément des associations de lutte contre les violences sportives et le retrait d'agrément.

2) Inspection, contrôle et évaluation :

- L'inspection, le contrôle, l'évaluation des accueils collectifs de mineurs et des personnes encadrant des mineurs, des établissements d'activités physiques et sportives et des éducateurs sportifs, du service civique.

3) Pour la Vie associative :

- Les délégations départementales à la vie associative, les centres de ressources et d'information des bénévoles,
- Le conseil aux associations ;
- L'accompagnement de la gestion du FDVA.

4) Pour la Jeunesse et éducation populaire :

- Les politiques éducatives territoriales ;
- La gestion des déclarations des accueils collectifs des mineurs ;
- La qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs et la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis.

5) Engagement civique :

- La gestion de la réserve civique ;
- Les agréments du service civique.

6) Divers :

Les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roger RIBAUD, délégation de signature est donnée à **Monsieur Olivier SELOSSE**, conseiller du directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais en matière de jeunesse, d'engagement et des sports, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier SELOSSE, délégation de signature est donnée à **Monsieur Loïc DEMANZE**, conseiller d'éducation populaire, adjoint au chef de service, en charge de la réglementation, du contrôle et de la protection des usagers, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**ARTICLE 3** : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 15 mai 2025

Sophie BÉJEAN

